

Ravalements de façades au centre-ville - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Afin d'encourager la mise en valeur du patrimoine bâti du centre-ville, la Ville a décidé d'accorder aux propriétaires qui en feraient la demande, une subvention pour le ravalement des façades sur rue de leurs immeubles à l'intérieur du secteur sauvegardé et de la Boucle.

Cette subvention est calculée à partir du devis des travaux transmis par le propriétaire après mise en concurrence des entreprises.

Afin d'inciter les propriétaires à mener des opérations de ravalement groupées ou continues dans un même secteur, il est proposé de majorer dans ce cas le taux initial de 10 % pour le porter à 20 %.

Cette majoration de 10 % doit correspondre à la recherche d'effet d'ensemble dans une rue, sur une place...

Les subventions accordées ne seront versées qu'après contrôle de la bonne exécution du ravalement.

Actuellement, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention proposée
6 rue de Lorraine	M. VIENNOT	104 581 F	10 %	10 458 F
131 Grande Rue	Soeurs Charité - dossier complémentaire	64 994 F	20 %	12 998 F
99-101 Grande Rue	M. GILLET	132 747 F	20 %	26 549 F
48 rue des Granges	M. MOINGEON	108 691 F	10 %	10 869 F
10 rue Pasteur	Copropriété 10 rue pasteur - Syndic : AGI	135 865 F	20 %	27 173 F
				88 047 F

Le Conseil Municipal est appelé à décider l'attribution des subventions proposées. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 914/130.82017.30100 du BP de l'exercice courant.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est insuffisant mais je pense qu'il faudra, dans les années qui viennent, mettre les bouchées doubles pour ces opérations de ravalement. Je sais que du côté de M. NACHIN on n'est pas tout à fait d'accord avec cette politique. Je laisse le soin à Mme FOLSCHWEILLER de s'expliquer une nouvelle fois.

Mme FOLSCHWEILLER : Simplement pour dire qu'en Commission Urbanisme on a passé trois quarts d'heure sur cette simple question. Ceci pour montrer la difficulté qu'il y a de savoir s'il faut donner 10 ou 20 % et les effets pervers que ce type de subvention peut entraîner en incitant à un ravalement isolé dans une rue. Pour l'instant il n'y a pas vraiment de politique d'ensemble et on a un peu le sentiment de subventions gaspillées pour un effet en mosaïque. Donc on continue à s'abstenir sur ce dossier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ai demandé à l'Adjoint à l'Urbanisme de faire assez rapidement des propositions d'ensemble pour que, quartier par quartier, le ravalement des façades soit réalisé. Il faudra bien sûr qu'on améliore un petit peu le taux de subvention, donc il y a des problèmes d'enveloppe budgétaire qui reste à déterminer mais je crois que c'est une politique à mettre en place, pour éviter effectivement ce problème de mosaïque entre les bâtiments ravalés et ceux qui ne le sont pas. C'est vrai que c'est un problème qui se pose à nous.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, on examine régulièrement des dossiers de financement de rénovation de façades par des propriétaires privés et je voulais vous demander quels étaient les projets de la Ville en ce qui concerne le ravalement des façades de son propre patrimoine. Je vais citer quelques exemples : le Conservatoire, la Salle Battant ou l'Église Saint-Maurice dont on parlait tout à l'heure avec humour, le Musée également qui est un autre exemple.

M. NACHIN : C'est vrai qu'il est séduisant de voir certaines façades ravalées, propres et superbes dont on découvre aussi la beauté architecturale mais je persiste à dire que cela suppose un plan d'ensemble qui prévoit également une réduction des causes de la pollution et en particulier la circulation automobile parce que là c'est de l'argent qu'on gaspille. Il suffit de prendre l'exemple de certains immeubles ravalés récemment, je citais il n'y a pas très longtemps le 23 de la rue Renan mais on peut citer également le 127 de la Grande Rue, il n'y a pratiquement plus de différence maintenant avec les immeubles voisins alors que cet immeuble a été ravalé il y a trois ou quatre ans seulement.

M. PONÇOT : Sur le plan d'ensemble, nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut organiser un ravalement général des façades de Besançon et je pense qu'il faut que nous discutions avec les autres collectivités pour inclure ce problème dans la négociation du plan État/Région. Deuxièmement, il est évident qu'il faudra définir une politique de subvention ; faut-il le faire par rue avec obligation ou pas ? Je vous rappelle qu'une étude a été demandée à la SEDD pour nous donner les éléments de base de ce problème, des lignes de conduite pour la réflexion.

Je précise par ailleurs qu'un certain nombre de ravalements ont été faits par la Ville sur ses propres façades. Il y a bien sûr le Palais Granvelle, l'Hôtel de Ville, le Kursaal, l'Église de la Madeleine, l'Église Saint-Pierre. Alors je regrette effectivement que pour l'instant on ne puisse pas faire l'Église Saint-Maurice mais c'est programmé et il y a également Notre-Dame. Autrement dit, nous faisons chaque année un effort dans ce sens.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a donc un vote contre du côté des Verts.

La discussion est close.

Sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à la majorité, 3 Conseillers ayant voté contre, adopte la répartition qui lui est proposée.